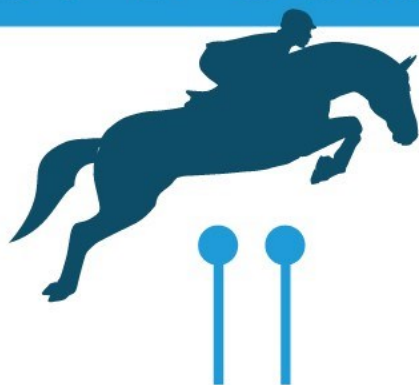




société
HIPPIQUE
FRANÇAISE

SAUT D'OSTACLES



RÈGLEMENT

Finale Nationale

2024

Mis à jour au 24 juin 2024

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



Table des matières

1	CYCLE CLASSIQUE CSO.....	4
1.1	Finales Nationales des chevaux de 4 ans	4
1.1.1	Qualification	4
1.1.2	Sélection	4
1.1.3	Statuts dérogatoires.....	5
1.1.4	Déroulement	5
1.1.5	Classement des Critériums des 4 ans	7
1.1.6	Classement des Championnats des 4 ans.....	7
1.2	Finales Nationales des chevaux de 5 ans	8
1.2.1	Qualification	8
1.2.2	Sélection	8
1.2.3	Statut dérogatoire	8
1.2.4	Déroulement	9
1.2.5	Classement des Critériums des 5 ans	10
1.2.6	Classement des Championnats des 5 ans.....	10
1.3	Finales Nationales des chevaux de 6 ans	11
1.3.1	Qualification	11
1.3.2	Sélection	12
1.3.3	Statut dérogatoire	12
1.3.4	Déroulement	12
1.3.5	Classement des Critériums des 6 ans	14
1.3.6	Classement des Championnats des 6 ans.....	14
2	LE CYCLE LIBRE CSO	16
2.1	Cycle Libre 1.....	16
2.1.1	Qualification	16
2.1.2	Déroulement	16
2.1.3	Championnat Cycle libre 1.....	17
2.2	Cycle Libre 2.....	17
2.2.1	Qualification	17
2.2.2	Déroulement	18
2.2.3	Championnat Cycle Libre 2.....	19
2.3	Cycle Libre 3.....	20
2.3.1	Qualification	20

2.3.2	Déroulement Finale Cycle Libre 3.....	20
2.3.3	Championnat Cycle libre 3.....	21

1 CYCLE CLASSIQUE CSO

Pour participer aux épreuves de la finale Cycle classique jeunes chevaux, les cavaliers doivent être adhérents à la SHF pour l'année en cours. (Cf Règlement général – Art 4.1.1).

Les races affiliées à la SHF sont les suivantes : Arabe et Demi-Sang Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français, Selle-Français, Connemara, Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh.

1.1 Finales Nationales des chevaux de 4 ans

Pour participer aux Finales Nationales des chevaux de 4 ans, tous les chevaux de 4 ans devront respecter tous les critères de qualification (1.1.1), avoir engagé sur FFECOMPET et être sélectionnés (1.1.2).

Lors des Finales Nationales tous les chevaux de 4 ans engagés courent pour les CRITERIUMS des 4 ans. Les chevaux de races affiliées seront distingués en plus dans des classements CHAMPIONNATS des 4 ans, s'ils respectent les conditions fixées au paragraphe 1.1.1.2.

1.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves, respecter les conditions précisées ci-dessous :

1.1.1.1 Critériums des 4 ans

- Avoir participé à un maximum de **18** épreuves officielles (SHF, FFE ou FEI maximum), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **12** épreuves du Cycle Classique 4 ans dont un maximum de **10** épreuves « Qualification » et **2** épreuves de CIR ou 11 épreuves « Qualification » et 1 épreuve de CIR ;
- Être dans la **liste des 550 chevaux qualifiables** publiée le 6 août 2024.

1.1.1.2 Championnats des 4 ans

- Avoir participé aux critères des 4 ans ;
- Être de race affiliée à la SHF
- Avoir participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement du modèle) lors d'un C.I.R. ;

1.1.2 Sélection

Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 14 août 2024, **225 chevaux de 4 ans**, les mieux classés au top 100 arrêté au 6 août 2024 seront sélectionnés pour participer à la Finale Nationale.

Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

1.1.3 Statuts dérogatoires

Pour rappel, conformément à l'article 6.1.1.1 du règlement SHF CSO 2024, des statuts dérogatoires sont prévus pour la qualification à la finale des 4 ans, à savoir :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ; Une seule première prime sera retenue.
- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 4 ans ayant été approuvés à la monte dans les stud-books SF-AA et ayant obtenu la confirmation de leur approbation à 3 ans dans le studbook Selle Français. Cette dérogation ne concerne pas les mâles ayant obtenu un nombre de cartes de saillie limité.
 - Ces jeunes chevaux peuvent accéder à la Finale Nationale même s'ils sont classés au-delà du rang de TOP 100 demandé pour la qualification. Ils doivent néanmoins avoir participé, à la veille des Finales nationales, au minimum à 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou 4 ans Qualification) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement de modèle) ;
- Statut dérogatoire accordé aux mâles de 3 ans du Stud-book Selle Français qualifiés pour le testage mais non approuvés. Les jeunes chevaux se voient allouer automatiquement 64 points de qualification pour la Finale nationale des chevaux de 4 ans ;
- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves régionales d'élevage 3 ans allures et saut montés. Les 50% premiers poulains de chaque concours régional de 3 ans montés se voient allouer automatiquement 64 points de qualification pour la Finale nationale 4 ans ;
- Statut dérogatoire accordé aux étalons de 4 ans du stud-book Anglo-Arabe ayant été labellisés à 3 ans :
 - Pour être admis à la Finale Nationale le jeune cheval doit, même s'il est classé au-delà du rang TOP100 demandé, à la veille des épreuves avoir participé à au moins 4 parcours sur le circuit régional (Formation 1 ou 4 ans Qualification) et aux 2 épreuves d'un CIR ainsi qu'au 1^{er} temps de l'épreuve de Présentation : l'épreuve de modèle.
- Statut dérogatoire accordé aux anglo-arabes de 3 ans qualifiés pour la finale d'élevage anglo-arabe et participant à la finale à l'ensemble des tests (dont le saut monté) : Les chevaux se verront allouer automatiquement 64 points qualificatifs pour la Finale nationale 4 ans (équivalent à un sans-faute)

1.1.4 Déroulement

Les finales Nationales comportent :

1.1.4.1 Epreuves d'aptitude au Saut d'obstacles

Pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale.

- 1 Epreuve « **Qualificative** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn ;
- Epreuve « **Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Tous les chevaux sans-pénalité et au minimum les 50% premiers à l'issue de l'épreuve qualificative sont qualifiés à l'épreuve « Finale » ;
 - Les ex-aequo sont départagés selon leur classement TOP 100 sur le site www.shf.eu arrêté au 6 août 2024 ;
 - L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ;
Le classement provisoire sera obtenu par :
 - L'addition des points de pénalités de l'épreuve qualificative ;
 - Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.
- Epreuve « **Petite Finale** » au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 325 m/mn.
 - Les chevaux non qualifiés dans l'épreuve « Finale » seront automatiquement qualifiés dans l'épreuve « Petite Finale ».
 - L'ordre de passage sera l'ordre inverse des numéros de têtère.

1.1.4.2 Epreuve de présentation – 2ème temps (jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle)

Pour rappel, le jugement du modèle, 1^{er} temps de l'épreuve de présentation, a été effectué lors du CIR.

Lors de la Finale Nationale, les jeunes chevaux des races affiliées à la SHF participent au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation. Il s'agit du jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle, sur les épreuves Qualificatives et sur les épreuves Finales :

- Le jury note sur les deux parcours :
 - La manière, note sur 20 : l'impulsion, la perméabilité et la disponibilité.
 - L'aptitude à l'obstacle, note sur 20 : l'envergure (force, trajectoire, galop), l'intelligence de la barre (énergie, respect, envie de bien-faire) et le style (exécution du mouvement).
- La moyenne sur 20 des notes des deux parcours constitue la note de manière et d'aptitude à l'obstacle ;
- La note d'épreuve de présentation (N.E.P.) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :
 - Au CIR : jugement du modèle sur 20 ;
 - A la Finale Nationale : jugement de la manière et d'aptitude à l'obstacle sur 20.

La non-participation à l'épreuve qualificative entraîne une note de manière et d'aptitude à l'obstacle de 0 sur la phase correspondante.

1.1.5 Classement des Critériums des 4 ans

Pour tous les chevaux partants sur l'épreuve finale, deux classements critérium seront calculés, un pour les chevaux entiers ou hongres d'une part et un second pour les juments d'autre part.

1.1.5.1 Calcul des points

Le classement des criteriums est obtenu en faisant le total de toutes les pénalités reçues sur les épreuves qualificatives et finales. Les ex-aequo sont départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

1.1.5.2 Primes

Le montant des primes du Criterium est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

1.1.6 Classement des Championnats des 4 ans

Ce classement est réservé aux chevaux inscrits dans les Races affiliées à la SHF, et respectant les conditions fixées au 1.1.1.2.

Deux championnats seront calculés, un pour les chevaux entiers ou hongres d'une part et un second pour les juments d'autre part.

1.1.6.1 Calcul des points

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- (+) les points de pénalité obtenus lors de l'épreuve Qualificative
- (+) les points de pénalité obtenus lors de l'épreuve « Finale »
- (+) le complément à 20 de la note finale de présentation (N.E.P.)

1.1.6.2 Résultats des Championnats des 4 ans

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Les éventuels ex-æquo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

Le championnat des 4 ans juments d'une part et entiers et hongres d'autre part donne lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

1.1.6.3 Primes

Le montant des primes du Championnat est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve, le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

1.2 Finales Nationales des chevaux de 5 ans

Pour participer aux Finales Nationales des chevaux de 5 ans, tous les chevaux de 5 ans devront respecter tous les critères de qualification (1.2.1), avoir engagé sur FFECOMPET et être sélectionnés (1.2.2).

Lors des Finales Nationales, tous les chevaux de 5 ans engagés courent pour les CRITERIUMS des 5 ans. Les chevaux de races affiliées seront distingués en plus dans des classements CHAMPIONNATS des 5 ans, s'ils respectent les conditions fixées au paragraphe 1.2.1.2.

1.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves, respecter les conditions précisées ci-dessous :

1.2.1.1 Critériums des 5 ans

- Avoir participé à un maximum de **24** épreuves officielles (SHF, FFE ou FEI maximum), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **16** épreuves du Cycle Classique 5 ans dont un maximum de **14** épreuves « Qualification » et **2** épreuves de CIR ou 15 épreuves « Qualification » et 1 épreuve de CIR ;
- Être dans la **liste des 700 chevaux qualifiables** publiée le 6 août 2024.

1.2.1.2 Championnats des 5 ans

- Avoir participé aux critères des 5 ans ;
- Être de race affiliée à la SHF
- Avoir participé au 1^{er} temps de l'épreuve de présentation (jugement du modèle) lors d'un C.I.R. ;

1.2.2 Sélection

Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 14 août 2024, **300 chevaux de 5 ans**, les mieux classés au top 100 arrêté au 6 août 2024 seront sélectionnés pour participer à la Finale Nationale.

Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

1.2.3 Statut dérogatoire

Pour rappel, conformément à l'article 6.2.1 du règlement SHF CSO 2024, un statut dérogatoire est prévu pour la qualification à la finale des 5 ans, à savoir :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ; Une seule 1^{ère} prime sera retenue.

1.2.4 Déroulement

1.2.4.1 Épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles

Les finales Nationales comportent pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale :

- Deux épreuves qualificatives
- Une épreuve finale

1.2.4.1.1 Epreuves qualificatives

Deux Epreuves Qualificatives sont jugées au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn ;

L'ordre de passage de la première épreuve qualificative est l'ordre des dossards. L'ordre de passage de la seconde épreuve qualificative est l'ordre inverse des dossards.

1.2.4.1.2 Epreuve Finale

L'épreuve « Finale » est jugée au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Sont qualifiés à l'épreuve « finale » les **100 premiers** chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves Qualificatives.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ;

Le classement provisoire est obtenu par :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 6.2.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 6.2.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO)
- Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

La répartition par sexe des 100 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage d'entiers et hongres d'une part et de juments d'autre part, qui ont participé à la première épreuve qualificative.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 100 premiers au classement provisoire sont qualifiés à la « Finale ».

En cas de désistement d'un des 100 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard la veille de l'épreuve « finale » avant 18h.

1.2.4.2 Epreuve de présentation – 2ème temps (jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle)

Pour rappel, le jugement du modèle, 1^{er} temps de l'épreuve de présentation, a été effectué lors du CIR.

Lors de la Finale Nationale, les jeunes chevaux des races affiliées à la SHF participent au 2^{ème} temps de l'épreuve de présentation. Il s'agit du jugement de la manière et de l'aptitude à l'obstacle, sur les 2 épreuves Qualificatives :

- Le jury note sur les deux parcours :
 - La manière, note sur 20 : l'impulsion, la perméabilité et la disponibilité.

- L'aptitude à l'obstacle, note sur 20 : l'envergure (force, trajectoire, galop), l'intelligence de la barre (énergie, respect, envie de bien-faire) et le style (exécution du mouvement).
- o La moyenne sur 20 des notes des deux parcours constitue la note de manière et d'aptitude à l'obstacle ;
- o La note d'épreuve de présentation (N.E.P.) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :
 - Au C.I.R. : jugement du modèle sur 20 ;
 - A la Finale Nationale : jugement de la manière et d'aptitude à l'obstacle sur 20.

La non-participation à une ou aux épreuves qualificatives entraîne une note de manière et d'aptitude à l'obstacle de 0 sur la phase correspondante.

1.2.5 Classement des Critériums des 5 ans

Pour tous les chevaux partants sur l'épreuve finale, deux classements critérium seront calculés, un pour les chevaux Entiers ou Hongres d'une part et un second pour les juments d'autre part.

1.2.5.1 Calcul des points

Le calcul des points des critériums est le suivant :

- o L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- o L'addition des points de pénalités de l'épreuve finale ;
- o La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 6.2.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- o La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 6.2.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO)
- o Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

1.2.5.2 Primes

Le montant des primes des Critériums est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

1.2.6 Classement des Championnats des 5 ans

Ce classement est réservé aux chevaux inscrits dans les races affiliées à la SHF, et respectant les conditions fixées au 1.2.1.2.

Deux championnats seront calculés, un pour les chevaux entiers ou hongres d'une part et un second pour les juments d'autre part.

1.2.6.1 Calcul des points

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- o L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- o L'addition des points de pénalités de l'épreuve finale ;
- o L'addition du complément à 20 de la Note de l'Epreuve de Présentation (NEP)

- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 6.2.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 6.2.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO)
- Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

1.2.6.2 Résultats du Championnat

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Le championnat des 5 ans juments d'une part et entiers et hongres d'autre part donne lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

1.2.6.3 Primes

Le montant des primes du Championnat des races affiliées est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve, le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

1.3 Finales Nationales des chevaux de 6 ans

Pour participer aux Finales Nationales des chevaux de 6 ans, tous les chevaux de 6 ans devront respecter tous les critères de qualification (1.3.1), avoir engagé sur FFECOMPET et être sélectionnés (1.3.2)

Lors des Finales Nationales tous les chevaux de 6 ans engagés courent pour les CRITERIUMS des 6 ans. Les chevaux de races affiliées seront distingués en plus dans des classements CHAMPIONNAT des 6 ans.

1.3.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

Pour les CRITERIUMS DES 6 ANS et pour les CHAMPIONNATS DES 6 ANS

- Avoir participé à un maximum de **28** épreuves officielles (SHF, FFE ou FEI maximum), sous réserve :
 - En Saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de **18** épreuves du Cycle Classique 6 ans.
- Les chevaux de 6 ans bénéficiant de points fictifs obtenus lors des épreuves courues lors de CSI en France devront participer obligatoirement aux deux épreuves d'un concours Interrégional (CIR) pour accéder aux finales nationales. Dans le cas où le cheval de 6 ans ne

participerait pas aux deux épreuves d'un concours Interrégional, les points fictifs acquis lors d'un CSI en France lui seraient retirés.

- Être dans la **liste des 550 chevaux qualifiables** publiée le 6 août 2024.

1.3.2 Sélection

Le lendemain de la clôture des engagements et rattrapages, le 14 août 2024, **250 chevaux de 6 ans**, les mieux classés au top 100 arrêté au 6 août 2024 seront sélectionnés pour participer à la Finale Nationale.

Les chevaux engagés et non sélectionnés seront remboursés de leur engagement.

1.3.3 Statut dérogatoire

Pour rappel, conformément à l'article 6.3.1 du règlement SHF CSO 2024, un statut dérogatoire est prévu pour la qualification à la finale des 6 ans, à savoir :

- Statut dérogatoire accordé aux chevaux ayant été primés sur des épreuves Style Hunter Jeunes Chevaux pour la qualification aux Finales de Saut d'Obstacles. Des points de qualification sont attribués comme suit :
 - 1^{ère} prime de Hunter : nombre de points de qualification correspondant à une prime CSO Cycle Classique ; Une seule 1^{ère} prime sera retenue.

1.3.4 Déroulement

1.3.4.1 Epreuves d'aptitude au Saut d'obstacles

Les finales Nationales comportent pour tous les chevaux engagés sur la Finale Nationale :

- Deux épreuves qualificatives
- Une épreuve Finale

1.3.4.1.1 Epreuves qualificatives

2 Epreuves « Qualificatives » sont jugées au Barème A à la vitesse de 350 m/mn ; la 1^{ère} épreuve sans chronomètre sans barrage, la 2^{ème} avec chronomètre et sans barrage

L'ordre de passage de la première épreuve qualificative est l'ordre des dossards. L'ordre de passage de la seconde épreuve qualificative est l'ordre inverse des dossards.

1.3.4.1.2 Epreuve Finale

L'épreuve « Finale » en 2 manches est jugée au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

1.3.4.1.2.1 Sélection à la FINALE

Sont qualifiés à l'épreuve « finale » les **80 premiers** chevaux du classement provisoire, à l'issue des deux épreuves Qualificatives.

L'ordre de passage est l'ordre inverse du classement provisoire ;

Le classement provisoire est obtenu par :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;

- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 6.3.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 6.3.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO)
- Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

La répartition par sexe des 80 chevaux qualifiés est définie de la manière suivante : les 40 premières juments et les 40 premiers mâles et hongres.

Les gagnants de la 2ème épreuve qualificative pour juments d'une part, et pour entiers et hongres d'autre part, qui ne seraient pas classés dans les 80 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation.

Les chevaux sans pénalité à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 80 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour l'épreuve « Finale » et l'épreuve de présentation pour les chevaux de races affiliées.

En cas de désistement d'un des 80 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié. Le cheval ainsi qualifié, devra être déclaré partant sur l'épreuve « finale » au plus tard la veille de l'épreuve « finale » avant 18h.

1.3.4.1.2.2 Déroulement

- **1ère manche** au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.

L'ordre de passage est l'inverse du classement provisoire (voir 1.3.4.1.2.1) avant la première manche.

- **2ème manche** au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn. Elle pourra se dérouler sur un parcours raccourci et surélevé. Les 30 premiers (15 premières juments et 15 premiers mâles et hongres) du classement provisoire concourent dans la 2ème manche. Le classement provisoire est établi en tenant compte de :
 - L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
 - L'addition des points de pénalité sur la 1ère manche de l'épreuve « Finale » ;
 - La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 6.3.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
 - La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 6.3.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO)
 - Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

L'ordre de passage est l'inverse de celui du classement provisoire avant la 2ème manche.

En cas de désistement d'un des chevaux qualifiés à la 2ème manche de l'épreuve « Finale » aucun cheval ne sera rattrapé.

1.3.4.2 Epreuve de présentation – jugement du modèle

Les chevaux des races affiliées à la SHF qualifiés à la 1ère manche de l'épreuve « Finale » et les 5 chevaux de races affiliées suivants au classement provisoire, participent à l'épreuve de présentation en main pour jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation.

Une note de présentation (NEP) est attribuée sur 20. Le complément à 20 et affecté d'un coefficient 0,5 est intégrée dans le calcul du Championnat.

La non-participation à l'épreuve de présentation entraîne une note 0 sur cette phase.

1.3.5 Classement des Critériums des 6 ans

Pour tous les chevaux partants sur l'épreuve finale, deux classements critérium seront calculés, un pour les chevaux entiers ou hongres d'une part et un second pour les juments d'autre part.

1.3.5.1 Calcul des points

Le calcul des points des criterium est le suivant :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- L'addition des points de pénalités de l'épreuve finale, 1^{ère} et 2^{ème} manches ;
- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 6.2.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 6.2.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO)
- Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

1.3.5.2 Primes

Le montant des primes du Criterium est précisé dans la note financière publiée sur le site de la SHF www.shf.eu.

1.3.6 Classement des Championnats des 6 ans

Ce classement est réservé aux chevaux des races affiliées à la SHF. Deux championnats seront calculés, un pour les chevaux entiers ou hongres d'une part et un second pour les juments d'autre part.

1.3.6.1 Calcul des points

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

- L'addition des points de pénalités des 2 épreuves qualificatives ;
- L'addition des points de pénalités de l'épreuve finale, 1^{ère} et 2^{ème} manches ;
- L'addition du complément à 20 de la Note de l'Epreuve de Présentation (NEP)
- La déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 6.2.3.1 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
- La déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 6.2.3.2 du règlement des épreuves régionales de CSO)
- Les ex-aequo seront départagés selon leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

1.3.6.2 Résultats du Championnat

Un classement général est établi selon le nombre des points de championnat. Le cheval ayant le moins de points de championnat est déclaré vainqueur.

Le championnat des 6 ans, juments d'une part et entiers et hongres d'autre part donne lieu à une répartition des jeunes chevaux en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : du 1^{er} au 5^{ème} au classement du Championnat ;
- EXCELLENT : du 6^{ème} au 15^{ème} au classement du Championnat ;
- TRÈS BON : du 16^{ème} au 30^{ème} au classement du Championnat.

1.3.6.3 Primes

Le montant des primes du Championnat des races affiliées est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

Chaque épreuve de saut d'obstacle donne lieu à un classement propre à l'épreuve, le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

2 LE CYCLE LIBRE CSO

2.1 Cycle Libre 1

2.1.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Être classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 1 - 4 ans publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 6 août 2024 sur le site de la SHF.
- Être classé dans les **160 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 1 - 5 ans publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 6 août 2024 sur le site de la SHF.
- Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :
 - 1 sans faute en Cycle Libre 1 – 0,95m rapporte 20 points
 - 1 sans faute en Formation 1 rapporte 10 points
 - 1 première prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 20 points
 - 1 deuxième prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 10 points
- **Avoir participé avant la Finale nationale à un maximum de :**
 - Pour les chevaux de **4 ans, 18 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E.)** toutes disciplines
 - Pour les chevaux de **5 ans, 24 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., FEI)** toutes disciplines.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

2.1.2 Déroulement

2.1.2.1 Catégories d'épreuve

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'année de participation et d'âge :

- Cycle Libre 1 - 4 ans pour chevaux de 4 ans participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles

- Cycle Libre 1 - 5 ans pour chevaux de 5 ans participant pour la 1^{ère} année à des épreuves officielles

La Finale Cycle Libre 1 n'est pas ouverte aux chevaux de 6 ans.

2.1.2.2 Déroulement des épreuves

- Une épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 300 m/mn.
- Une épreuve de présentation : jugement de la manière (impulsion, perméabilité, disponibilité) et de l'aptitude à l'obstacle (envergure : force, trajectoire, galop ; intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ; style : exécution du mouvement) sur l'épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.
- Une épreuve « Finale » au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 325 m/mn pour les chevaux classés dans le **premier tiers** du classement provisoire.

Le classement provisoire à l'issue de l'épreuve Qualificative est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve Qualificative ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale régionale (art. 8.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO).

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

- Une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre à la vitesse de 325 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve « Finale ».

2.1.3 Championnat Cycle libre 1

Le championnat du Cycle Libre 1 donne lieu à un classement séparé pour les 4 ans et 5 ans.

2.1.3.1 Calcul des points et classements

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve Qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

Exemple :

<i>Epreuve qualificative</i>	0
<i>Epreuve finale</i>	+4
<i>Epreuve de présentation : 17/20</i>	
<i>Points épreuve de présentation</i>	+3
<i>(20 – 17 = 3)</i>	
<i>Points de bonification Finales interrégionales</i>	-0,75
<i>4 pts de pénalité sur le 1^{er} parcours (-0,25) et sans faute sur le 2^{ème} (-0,5)</i>	
<i>Total Championnat</i>	+ 6,25

2.1.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacles donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu

2.2 Cycle Libre 2

2.2.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Être classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 2 - 5 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 6 août 2024 sur le site de la SHF.
- Être classé dans les **160 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 2 - 6 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 6 août 2024 sur le site de la SHF.
- Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :
 - 1 sans faute en Cycle Libre 2 – 1,05m rapporte 20 points

- 1 sans faute en Formation 2 rapporte 10 points
- 1 première prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 20 points
- 1 deuxième prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 10 points
- **Avoir participé avant la Finale nationale à un maximum de :**
 - Pour les chevaux de **5 ans, 24 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.)** toutes disciplines ;
 - Pour les chevaux de **6 ans, 28 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.)** en toutes disciplines.
- Un cheval de 5 ans en 1^{ère} année de compétition peut se qualifier pour la Finale 2^{ème} année 5 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 2 – 1,05m.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

2.2.2 Déroulement

2.2.2.1 Catégories d'épreuve

La Finale Nationale s'organise par catégorie d'âge et année de participation :

- Cycle Libre 2 - 5 ans pour chevaux de 5 ans participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles ;
- Cycle Libre 2 - 6 ans pour chevaux de 6 ans participant pour la 1^{ère} ou 2^{ème} année à des épreuves officielles.

2.2.2.2 Déroulement Finale Cycle Libre 2 / 5 ans

- Une première épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une 1^{ère} épreuve de présentation : jugement de la manière (impulsion, perméabilité, disponibilité) et de l'obstacle (envergure : force, trajectoire, galop ; intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ; style : exécution du mouvement) sur la 1^{ère} épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn
- Une 2^{ème} épreuve de présentation : jugement de la manière (impulsion, perméabilité, disponibilité) et de l'obstacle (envergure : force, trajectoire, galop ; intelligence de la barre : énergie, respect, envie de bien-faire ; style : exécution du mouvement) sur la 2^{ème} épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.
- Une épreuve « Finale » au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux classés dans le **1er tiers du classement provisoire.**

Le classement provisoire à l'issue des deux épreuves qualificatives est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur la 1^{ère} épreuve qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur la 2^{ème} épreuve qualificative ;

(+) complément à 20 de la note de présentation, moyenne des 2 notes de Style ;
(-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale (art. 8.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO).

Les éventuels ex-aequo sont départagés selon le classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

- Une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve dite « Finale ». Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL2/5.

2.2.2.3 Déroulement Finale Cycle Libre 2 / 6 ans

- Une première épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une épreuve « Finale », au barème A sans chronomètre sans barrage, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux classés dans le **1^{er} tiers du classement provisoire** :
Le classement provisoire à l'issue des deux épreuves qualificatives est déterminé par le cumul suivant :
 - (+) points de pénalités encourus sur la 1^{ère} épreuve qualificative ;
 - (+) points de pénalités encourus sur la 2^{ème} épreuve qualificative ;
 - (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale (art. 8.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO) ;
 - en départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative ;
- Une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre sans barrage, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve « Finale ». Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL2/6.

2.2.3 Championnat Cycle Libre 2

Le championnat de Cycle libre 2 donne lieu à un classement séparé pour les 5 et 6 ans.

2.2.3.1 Calcul des points et classements

Cycle Libre 2 - 5 ans :

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (+) complément à 20 de la note de présentation ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2^{ème} épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

Cycle Libre 2 - 6 ans :

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;

(-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

2.2.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.

2.3 Cycle Libre 3

La Finale Cycle Libre 3 est ouverte aux chevaux de 6 ans participant pour la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année à des épreuves officielles de saut d'obstacles.

2.3.1 Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- Être classé dans les **170 premiers** du classement TOP 100 Cycle Libre 3 - 6 ans. Les listes des chevaux qualifiés seront publiées au plus tard le 6 août 2024 sur le site de la SHF.
- Pour établir le TOP 100, les points seront attribués comme suit :
 - 1 sans faute en Cycle Libre 3 – 1,15m rapporte 20 points
 - 1 sans faute en Formation 3 rapporte 10 points
 - 1 première prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 20 points
 - 1 deuxième prime en Style Hunter Jeunes Chevaux dans sa catégorie d'âge rapporte 10 points
- **Avoir participé à un maximum de 28 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., F.E.I.)** toutes disciplines avant la Finale nationale.

Un cheval de 6 ans en 1^{ère} ou 2^{ème} année de compétition peut se qualifier pour la Finale 3^{ème} année 6 ans avec des gains obtenus en Cycle Libre 3 – 1,15m.

La SHF se réserve le droit d'augmenter le nombre de chevaux qualifiés pour les Finales Nationales de CSO Cycle Libre en fonction du nombre de chevaux engagés, et ce jusqu'à la date de clôture de rattrapage.

2.3.2 Déroulement Finale Cycle Libre 3

- Une épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn.
- Une deuxième épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre sans barrage à la vitesse de 350 m/mn
- Une épreuve « Finale », au barème A sans chronomètre sans barrage, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux classés dans le **1er tiers du classement provisoire** :

Le classement provisoire à l'issue des deux épreuves qualificatives est déterminé par le cumul suivant :

- (+) points de pénalités encourus sur la 1ère épreuve qualificative ;
- (+) points de pénalités encourus sur la 2ème épreuve qualificative ;

(-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale (art. 8.1.3 du règlement des épreuves régionales de CSO).

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

- Une épreuve « Petite Finale » au barème A sans chronomètre sans barrage, à la vitesse de 350 m/mn pour les chevaux non qualifiés pour l'épreuve « Finale ». Le classement de l'épreuve sera établi sur le modèle du championnat CL3

2.3.3 Championnat Cycle libre 3

2.3.3.1 Calcul des points et classements

Cycle Libre 3 ans :

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- (+) points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- (+) points de pénalités encourus sur l'épreuve « Finale » ;
- (-) points de bonification obtenus lors d'une Finale Régionale.

En cas d'égalité de points, les ex-aequo sont départagés selon leur temps sur la 2ème épreuve qualificative puis par leur classement TOP 100 arrêté au 6 août 2024.

2.3.3.2 Primes

Chaque épreuve d'aptitude au saut d'obstacle donne lieu à un classement séparé. Le montant des primes est précisé dans la note financière publiée sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.